



F3SCT de l'AEFE

11 juin 2026

Déclaration liminaire de la FSU

Cette formation spécialisée se déroule dans un contexte d'**inquiétude croissante des personnels concernant leurs conditions de travail** et les moyens réellement consacrés par l'AEFE à la prévention des risques professionnels et à la protection de la santé au travail.

La FSU alerte en premier lieu sur la situation des personnels exerçant dans des **zones de guerre ou de fortes tensions sécuritaires**, notamment au Moyen-Orient et en Ukraine. Les événements auxquels les collègues sont confrontés ne relèvent plus des risques psychosociaux ordinaires, mais du psychotraumatisme lié à une exposition répétée à des situations de danger extrême. Les personnels d'encadrement en particulier portent une responsabilité considérable dans la gestion de ces crises tout en étant eux-mêmes exposés. L'AEFE doit désormais se doter d'un véritable protocole d'accompagnement.

La FSU déplore par ailleurs la **lenteur d'avancement de plusieurs dossiers importants**, qu'elle attribue à un manque de moyens ou à une insuffisance de priorisation. Sur la **question de l'amiante**, la FSU prend acte de la réalisation des diagnostics techniques dans les établissements appartenant à l'AEFE, elle considère que cette démarche doit être étendue à l'ensemble du réseau. L'Agence, en tant qu'employeur, conserve une responsabilité en matière de santé et de sécurité des personnels et des usagers, y compris dans les établissements conventionnés. De simples recommandations aux gestionnaires locaux sont insuffisantes face à un risque sanitaire majeur.

La même préoccupation est exprimée concernant le **bilan des émissions de gaz à effet de serre** et la transition écologique. La FSU relève le décalage entre les objectifs affichés et le rythme de mise en œuvre des actions, alors même que les personnels subissent déjà les effets du changement climatique, notamment dans les établissements exposés à des températures élevées. L'adhésion des personnels aux

efforts demandés suppose une exemplarité de l'Agence ainsi que des investissements à la hauteur des enjeux.

Enfin, la FSU s'inquiète des **incertitudes entourant l'avenir de l'AEFE**, des restructurations envisagées et du manque de visibilité sur les moyens futurs. Cette situation alimente un climat anxiogène qui affecte aussi bien les personnels détachés que de droit local. Les conséquences sur leur santé au travail doivent être pleinement prises en compte.

En conclusion, la FSU interpelle l'Agence sur les moyens qu'elle entend consacrer à ses obligations en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail. Les diagnostics, les avis des instances et les engagements affichés ne pourront produire d'effets concrets que s'ils sont accompagnés de financements, d'effectifs et d'une expertise suffisante. **La prévention doit devenir une véritable priorité y compris budgétaire.**